

Motion 2459

Des cartables trop lourds : attention à la santé de nos « à dos » !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, normalement, le poids du sac à dos ne devrait pas dépasser 10% du poids de l'enfant – pour un jeune en sixième qui pèse ~ 40 kilos, le cartable ne devrait donc pas aller au-delà de 4 kilos ;
- qu'actuellement le poids pour un élève du cycle moyen et surtout du cycle d'orientation se situe plus vers les 6 à 7 kilos voire au-delà selon le degré d'enseignement ;
- que les branches enseignées peuvent être scindées en périodes trimestrielles alors que les enfants doivent prendre la totalité des cours pour l'entier de l'année ;
- que les cours pourraient être mis dans des classeurs plastifiés de taille et de poids réduits ;
- que d'un point de vue écologique il est plus que temps de réduire la consommation de papier à l'ère du tout numérique ;
- que les douleurs et incapacités de travail concernant les maux dorsaux sont un mal connu de notre siècle,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition.